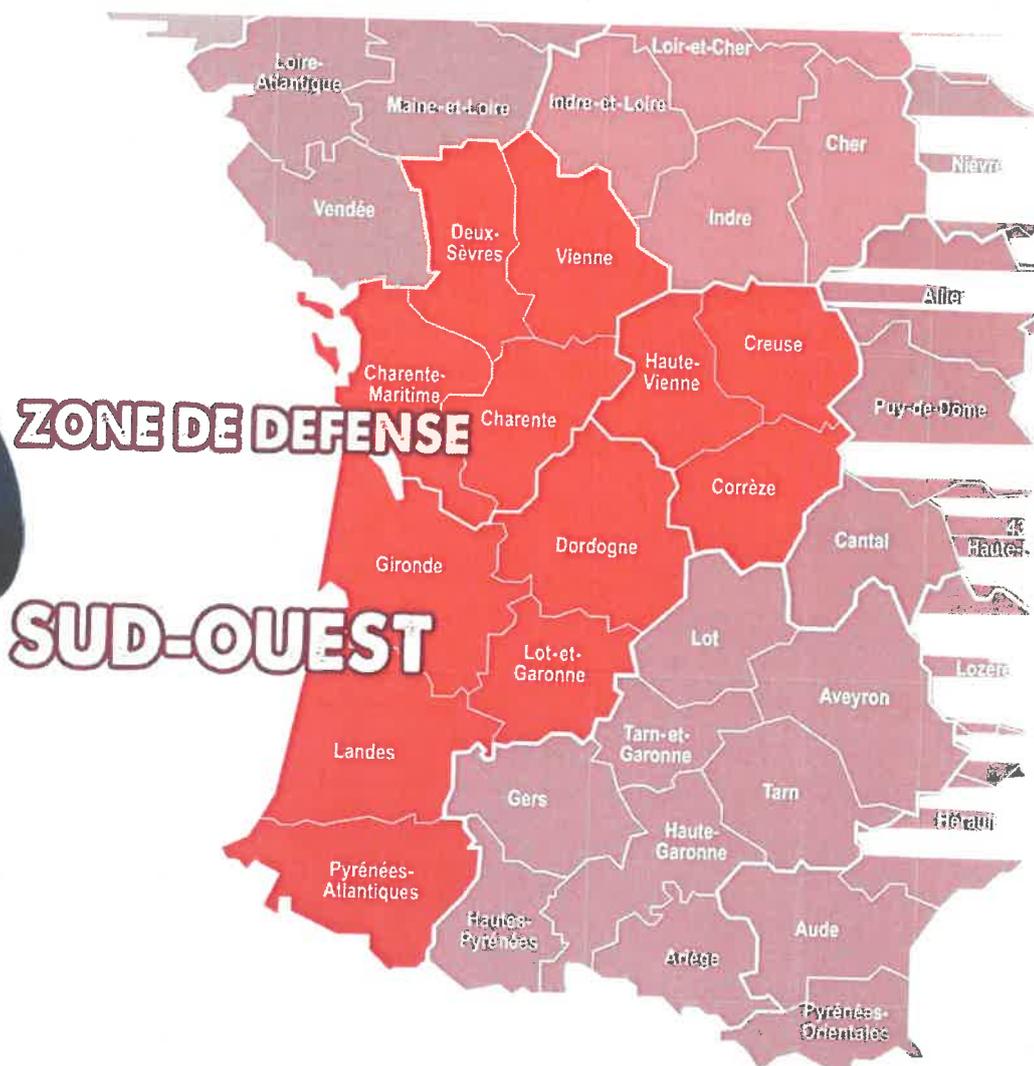


Policier adjoint 1ère session 2023

- inscriptions du 19 décembre 2022 au 22 janvier 2023
- sport / écrits du 13 au 24 février 2023
- oraux à partir du 13 mars 2023



DRH/Bureau du recrutement, de la formation
et de la gestion des PA

Bordeaux, le **07 NOV. 2022**

Affaire suivie par : section PA

SGAMI SO/2022D 2527

Objet : Recrutement Policier Adjoint zone sud-ouest – année 2023 – 1ère session

P. Jointe: Dossier d'inscription

Un recrutement de Policier Adjoint de la Police Nationale – emploi contractuel – est prochainement organisé par le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest, dans le ressort de la zone Sud-Ouest.

Les candidats peuvent postuler sur les 12 départements suivants :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| - 16 : Charente | - 40 : Landes |
| - 17 : Charente-Maritime | - 47 : Lot et Garonne |
| - 19 : Corrèze | - 64 : Pyrénées Atlantiques |
| - 23 : Creuze | - 79 : Deux Sèvres |
| - 24 : Dordogne | - 86 : Vienne |
| - 33 : Gironde | - 87 : Haute-Vienne |

Pour que votre candidature soit prise en compte, il convient de compléter et retourner le dossier ci-joint à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-ouest / DRH / Bureau du recrutement - Section PA – recrutement 2023
89 cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091 - 33041 Bordeaux cedex

Ce dossier devra parvenir le 22 janvier 2023 dernier délai (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse sus-mentionnée.

IMPORTANT : Vous devez impérativement indiquer une adresse mail valide que vous consulterez régulièrement ; les convocations vous seront adressées uniquement sur cette boîte mail.

Calendrier :

⇒ Epreuves d'admissibilité (sport et tests psychotechniques / photolangage) : à partir du 13 février 2023 *
Les épreuves écrites et sportives se dérouleront à Bordeaux (33) sur une demie-journée.

⇒ Epreuve d'admission (entretien devant un jury) : à partir du 13 mars 2023 *
Les épreuves orales se dérouleront à Bordeaux (33).

⇒ Date des incorporations : non déterminées à ce jour

* sous réserve de modifications liées à la situation sanitaire actuelle.

P/le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Le secrétaire général adjoint

Didier RIBEYROLLE



**DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN EMPLOI
DE POLICIER ADJOINT

ZONE SUD-OUEST –
BORDEAUX**

À renvoyer / à déposer à l'adresse suivante :

**SGAMI SUD-OUEST
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Bureau du recrutement
Section PA – recrutement 2022
89, cours Dupré de Saint-Maur - BP 30091
33041 BORDEAUX CEDEX**

date limite de dépôt de dossier et d'inscription en ligne : **22 janvier 2023 inclus** (1)

Candidature présentée par :

Résidant à :

Adresse mail et numéro de téléphone obligatoire.

Tous les envois se feront par mail.

Surveillez vos spams et indésirables.

Année : 2023 – 1ère session

(1) - cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par la voie postale

ÉTAT DES PIÈCES

composant le dossier de candidature pour un emploi de policier adjoint

1) **A RETOURNER PAR LE CANDIDAT** (à l'adresse indiquée en page 1):

- le formulaire de demande de candidature à un emploi de policier adjoint, dûment renseigné, daté et signé.
- la fiche de vœux d'affectation, dûment complétée, datée et signée.

2) **A CONSERVER PAR LE CANDIDAT :**

- la brochure explicative du déroulement des épreuves sportives .

GÉNÉRALITÉS SUR LES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES.

- Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes:
 - être de nationalité française.
 - avoir un âge compris entre 18 ans et moins de 30 ans à la date d'incorporation effective au sein d'une structure de formation de la police nationale.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler à un emploi de policier adjoint.
- Les critères physiques (*acuité visuelle égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, audition, santé générale, aptitude au service de jour et de nuit, non-usage de produits illicites, etc.*) et de moralité guidant la sélection sont ceux qui prévalent pour le recrutement des gardiens de la paix.
- Il ne peut être déposé plusieurs candidatures concomitamment sur l'ensemble du territoire national

EPREUVES SPORTIVES:

Le jour des épreuves sportives, le candidat devra être en possession d'un certificat médical d'aptitude original récent, délivré par un médecin de son choix autre qu'un médecin agréé de la police nationale, attestant qu'il peut passer tant l'exercice d'isométrie musculaire que le test d'endurance cardio-respiratoire.

Cette obligation sera spécifiée dans la convocation aux épreuves.

Tout candidat ne pouvant pas fournir ce certificat sera exclu des épreuves

Merci de ne pas envoyer votre certificat médical avec le dossier de candidature. Vous devrez le présenter le jour des épreuves sportives.

DEMANDE DE CANDIDATURE
A UN EMPLOI
DE POLICIER ADJOINT

ANNÉE : 2023
ZONE : SUD OUEST -
BORDEAUX

en lettres majuscules

NOM : **Prénom** :

nom marital :

nom de jeune fille de votre mère :

vos date de naissance : / /

vos commune de naissance :

vos département de naissance (en chiffre) :

(Préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) :

vos pays de naissance :

nationalité :

vos adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

vos numéro de sécurité sociale : / / / / /

N° de téléphone (obligatoire) :

Adresse mail (obligatoire) :@.....

Situation de famille *(entourer ou souligner la bonne réponse)* : *célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e), pacsé(e), concubinage.*

Nombre d'enfants : _____

Pour chaque ENFANT, préciser le sexe, le prénom usuel et la date de naissance :

..... / / / /

..... / / / /

Services antérieurs éventuels dans la police *(dates, lieux, services d'affectation et qualité)* :

.....

.....

diplômes, date de délivrance des diplômes :

..... |

..... |

..... |

Situation militaire : JAPD effectuée JAPD non effectuée si plus de 25 ans => non concerné

Titulaire du permis B: oui non

Titres divers (brevets, certificats, ...) :

Établissements scolaires ou universitaires fréquentés :

Indications éventuelles des concours présentés antérieurement pour entrer dans la police :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession (employeur) du conjoint ou du concubin :

Né(e) le : / / à (commune, département et pays).....

Nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance (ville/pays), profession et adresse du père :

Nom de jeune fille, prénoms, date de naissance, lieu de naissance (ville/pays), profession et éventuellement adresse de la mère :

Résidences antérieures (dates et adresses exactes) depuis l'âge de 16 ans :

Antécédents professionnels (indiquer tous les emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée ainsi que l'adresse et la qualité des employeurs successifs) :

Profession ou situation actuelle (préciser l'employeur) :

Êtes-vous actuellement inscrit(e) :

1°) à Pôle emploi non oui (préciser le numéro d'inscription)
2°) à une mission locale non oui (préciser le numéro d'inscription)

Merci de nous contacter par mail sgami-so-pa@interieur.gouv.fr si vous êtes dans l'un des cas suivant : - sportif de haut niveau ou travailleur handicapé

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Je certifie également ne pas avoir déposé plusieurs candidatures concomitamment sur l'ensemble du territoire national.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de ma candidature.

Le / /

SIGNATURE :

Dans le cadre de votre candidature à un emploi de policier adjoint, vous avez la possibilité d'émettre de 1 à 3 vœux d'affectation parmi les départements situés dans le ressort de la zone de défense et de sécurité au titre de laquelle vous postulez (*liste ci-dessous*).

Je soussigné(e) :

Épouse :

(NOM en lettres majuscules puis prénoms avec soulignement du prénom usuel)

souhaite exercer mes fonctions d'adjoint de sécurité dans l'un des départements suivants :

(de 1 à 3 choix, classés par ordre de priorité)

1 :

2 :

3 :

Toute candidature mentionnant un autre département que ceux visés ci-dessous (y compris en vœux 2 et 3) sera systématiquement rejetée.

Ces vœux d'affectation devront être confirmés lors du passage devant la commission de sélection.

A, le / /

SIGNATURE :

Le choix du département dans lequel vous exercerez vos fonctions de policier adjoint tiendra compte non seulement des souhaits ainsi exprimés, mais également des besoins des services de police situés dans les différents départements de la zone concernée.

Un candidat refusant à trois reprises une affectation dans un département correspondant à ses vœux sera radié du vivier (indépendamment de la durée de validité de son inscription sur la liste des candidats sélectionnés qui est normalement de deux ans).

Par ailleurs, l'administration pourra être amenée à vous proposer une affectation dans un département que vous n'aviez pas choisi initialement. La durée de validité de votre inscription sur la liste des candidats sélectionnés sera alors de trois ans.

**Liste des départements de cette session
rattachés à la zone de défense et de sécurité sud-ouest**

Zone Sud-Ouest

**16 Charente – 17 Charente-Maritime – 19- Corrèze – 23- Creuse -
24 Dordogne - 33 Gironde - 40 Landes - 47 Lot-et-Garonne
64 Pyrénées-Atlantiques -79 Deux-Sèvres – 86 Vienne
87- Haute-Vienne**



ADJOINT DE SÉCURITÉ

ÉPREUVES SPORTIVES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de son choix.

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- 1 test de résistance musculaire en isométrie ;
- 2 test d'endurance cardio-respiratoire.

Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze (15) minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

PREMIÈRE ÉPREUVE

> TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.

Les critères à respecter sont les suivants :

- ▶ les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant bras posés au sol ;
- ▶ les pieds sont joints ;
- ▶ le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.



Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessus.

La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.

> BARÈMES

FEMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

HOMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

DEUXIÈME ÉPREUVE

> TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (ex : palier 4, palier 7 – 45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des vingt mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

NB - Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.

> BARÈMES

FEMMES

La candidate qui atteint le palier 4 – vitesse de 10 km/h atteint après 3mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

HOMMES

Le candidat qui atteint le palier 6-15" - vitesse de 11,1 km/h atteint après 5mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.

